



Dans ce numéro :

A LA UNE :

Et si vous deveniez sapeur-pompier volontaire ?

VIE MUNICIPALE et CITOYENNE :

Curage des fossés / Chemins communaux / Terrain de pétanque / Hôtel à insectes / Devenez sapeur-pompier volontaire / Sécurité routière / Maison médicale / Salle polyvalente / Ronde des jeux / Inscriptions école / Rénovation route de Baneins / Moustique tigre / Conseiller numérique / Compostage obligatoire / Don du sang / Epanchage des boues d'épuration / Elections et listes électorales / Tondeuses, bricolage, animaux... / Fouilles école maternelle / Subventions 2024 / Chenilles processionnaires / Fête de la musique / Vacances sportives / Octobre rose

VIE ASSOCIATIVE :

ADMR / Chorale / Bibliothèque / Club des Lous-Loups / Sou des écoles / Fanfare

ETAT CIVIL

EDITO

Dans cet édito, je voudrais apporter des précisions sur les fouilles qui se sont déroulées entre octobre et décembre 2023 sur l'emplacement de la future école maternelle.

La présentation des résultats de ces fouilles, par des personnes passionnées, s'est déroulée le 23 février dernier devant 70 personnes.

Je voudrais rappeler la chronologie de tout ce qui entoure et pollue la création de cette nouvelle école maternelle.

Initié en fin de mandat précédent, en 2018, ce projet correspond à la fois à un besoin de sécurité (l'actuelle école maternelle n'est plus conforme aux normes de sécurité depuis 2010, comme les commissions du SDIS le pointent régulièrement), et à la volonté de proposer un outil qui permettra un meilleur travail d'équipe et une mutualisation des équipements pédagogiques, en regroupant sur un même site école maternelle et école primaire.

Nous savions tous que le projet se situe dans la zone nécessitant des fouilles préliminaires, puisque dans le périmètre d'implantation des remparts de la commune. C'est pourquoi l'exigence de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ne nous a pas surpris. Nous attendions toutefois un classement sans suite à l'issue de ces opérations, d'autant que 20 ans auparavant, nous avons construit l'école primaire sans contrainte particulière. Précision complémentaire : ces fouilles devaient être financées par l'Etat, donc pas vraiment une source d'inquiétude, si ce n'est le retard que cela occasionnait pour le projet.

Nous avons pourtant reçu, sur préconisations de la DRAC, un arrêté préfectoral exécutoire nous précisant que nous étions soumis à des fouilles complémentaires. Leur coût, après appel d'offre, s'élevait à 600 000 Euros TTC. Mais la DRAC nous rassurait en nous faisant miroiter une subvention, sans nous en préciser le montant. Je laisse de côté les multiples démarches et tractations avec les services de l'Etat et parlementaires, les non-dits et divergences de posture des agents de l'Etat.

Nous nous sommes donc exécutés, comme il nous l'était demandé, et les travaux ont été réalisés et les factures payées.

Lors de la présentation du 23 février, la DRAC nous a assuré de la bienveillance de ses services, sans, à nouveau, être en capacité de donner un taux de prise en charge, tout en précisant que celui-ci serait de 30% maximum. A l'heure où je vous écris, nous ne savons toujours pas quel sera le montant de la subvention.

Résultat : il va rester à la charge de la commune 350 000 Euros pour quelque chose que nous n'avons pas demandé, qui nous est imposé, et que nous pourrions pas valoriser pour notre commune.

Je veux aussi préciser que du fait du retard pris, le coût du projet a augmenté de 500 000 Euros, liés en particulier au renchérissement du prix des matières premières, de même que les frais financiers : la hausse des taux va nous coûter 100 000 Euros supplémentaires !

En résumé, cette école maternelle va coûter au bas mot 950 000 Euros de plus que prévu initialement.

Comme je l'ai évoqué à Madame la Préfète, cela représente, pour notre commune, plus de trois années de capacités d'investissement. Je laisse à chacun le soin d'en tirer ses conclusions.

Marcel LANIER
Maire

A LA UNE

ET SI VOUS DEVENIEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE ?

En France, 198.000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 78% des sapeurs-pompiers de France. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement. La première année constitue une période probatoire.

Ca vous tente ?
Contactez la caserne,
350 route de Chatillon. Elle est
ouverte chaque samedi, de 8
heures à 12 heures.



Curage des fossés

Courant février, une campagne de curage de fossés a été menée sur plusieurs voies communales.

Environ 15 km ont ainsi été traités, incluant le débouchage de buses.



Ca roule, ma boule ?

Le service technique à la manoeuvre



Le terrain derrière la salle polyvalente, qui sert aussi de terrain pour le jeu de boules (concours départemental au mois de juin) a été refait avec la pose de gravillons de type « Saint-Martin ».

Ces mêmes gravillons ont aussi été posés au monument aux morts et autour de la fontaine de la salle polyvalente.

Détérioration des chemins communaux

Nous avons constaté que plusieurs chemins communaux ont été très fortement détériorés.

Rappelons que la commune entretient au mieux les chemins.

L'équipe municipale, les agents municipaux et les entreprises qui interviennent sont découragés de voir leurs efforts anéantis et de retrouver les voies dans cet état-là.

Des courriers seront adressés aux responsables des faits.



Des compagnes de charme pour l'hôtel à insectes

L'importance de la biodiversité devient chaque jour plus évidente.

Il y a quelques mois, un hôtel à insectes a été installé dans le parc extérieur des remparts, côté sud. Mais il y manquait un petit quelque chose : de quoi attirer ces bêtes à 6 pattes...

Le service technique a donc semé une jachère fleurie, qui apparaîtra dans quelques semaines.

Venez vous promener, contempler et comprendre la pollinisation des insectes...





VOUS aussi

DEVENEZ sapeur-POMPIER volontaire

Contactez la caserne la plus proche de votre domicile

Scannez-moi pour trouver la caserne la + proche de vous

www.sdis01.fr @sdisdelain #SDIS01 @sdis01_officiel SAPEURS-POMPIERS DE L'AIN

Devenir sapeur-pompier volontaire

- ♥ vouloir s'engager au service des autres
- 80 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires
- ♥ être en bonne condition physique
- Sapeur-pompier ne veut pas dire super athlète
- ♥ être âgé(e) de 16 à 55 ans

Ils ont « osé » franchir le pas !!

JULIE
« Je cherchais une mission utile qui puisse s'adapter à mon emploi du temps, entre activités professionnelle et familiale. »

LÉO
« J'ai toujours été attiré par les camions rouges, alors je me suis renseigné à la caserne de ma commune. Je fais maintenant partie d'une équipe et je me sens vraiment utile. »

CHRISTOPHE
« Je voulais m'engager dans une association près de chez moi ; l'esprit de cohésion et la convivialité m'ont tout de suite séduit. »

AMIR
« Je souhaitais rendre service et maintenant je porte secours ! Je ne pensais pas que cela me serait accessible après une formation. »

Être sapeur-pompier volontaire c'est

- intervenir principalement pour secourir des personnes
- bénéficier d'une formation adaptée aux missions
- partager des valeurs : dévouement, respect, altruisme, engagement, rigueur...
- obtenir une reconnaissance de l'engagement citoyen
- une protection sociale
- un engagement qui peut être indemnisé
- être libéré par son employeur

Au sein du SDIS01, près de 200 sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'une convention de disponibilité. Pourquoi pas vous ? Et comment ça marche ? Une convention est signée entre vous, votre employeur et le SDIS01 afin de déterminer les jours libérés par votre employeur pour vous former ou pour intervenir pendant les horaires de travail.

www.sdis01.fr @sdisdelain #SDIS01 @sdis01_officiel SAPEURS-POMPIERS DE L'AIN

Sécurité routière : une écluse en test au centre-ville

La vitesse excessive des véhicules au centre du village est une source de préoccupation, avec le sentiment que le phénomène va en s'accroissant. Il est désolant que, pour ne pas suivre un poids lourd sur la déviation, certains n'hésitent pas à s'engager dans notre village à toute vitesse pour rejoindre le rond-point, allant parfois jusqu'à doubler sur les ralentisseurs.

Depuis le 22 Mars, une écluse a donc été installée pour un test rue Montpensier. Elle sera ensuite déplacée vers le stade de foot. Le matériel est prêté pour une durée limitée par le service des routes du Département.

Nous espérons vivement que ces tests seront concluants et permettront d'améliorer sensiblement la sécurité. Nous reviendrons vers vous pour vous informer des suites données.



Maison médicale

Tous les locaux de la maison médicale sont occupés.

Au rez-de chaussée, vous trouverez un médecin, un kinésithérapeute, les infirmières libérales et l'association Assprede.

A l'étage sont installés une psychologue et l'ADMR. Tout récemment, une kinésologue a rejoint l'équipe ; cette spécialité concerne humains et animaux.



La salle polyvalente poursuit sa cure de jeunesse

Le service technique a refait les peintures des murs du hall d'entrée de la salle polyvalente. Un sacré coup de frais pour ce lieu de convivialité !



Rentrée scolaire 2024 : inscriptions

Votre enfant aura 3 ans en 2024, ou vous êtes nouvellement arrivés sur la commune ? Vous pouvez dès maintenant inscrire votre enfant à l'école pour la prochaine rentrée de septembre.

Pour cela, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du directeur :

- téléphone : 04 74 55 82 40
- mail : ce.0011127v@ac-lyon.fr
- Sur le site de l'école : <https://striviersurmoignans.toutemonecole.fr>

Ronde des jeux

Le 16 Février 2024, était organisé un après-midi intergénérationnel de jeux, à l'espace « Jean Vial ». Accueillis et encadrés par les professionnelles de la ludothèque, grâce au soutien de la communauté de communes, les personnes retraitées ont inauguré ce temps ludique, et découvert et apprécié des jeux nouveaux à leurs yeux. Parents et enfants les ont rejoints dès 16h30 et ont pu partager avec eux des moments agréables et conviviaux autour de la découverte de multiples activités. Un bon moment passé tous ensemble !



Rénovation de la route de Baneins

Depuis l'automne dernier, des travaux importants sont réalisés route de Baneins pour embellir et sécuriser cette entrée du village, en particulier en cherchant à faire baisser la vitesse des véhicules.

Ils comprennent la réfection de la bande de roulement, l'installation d'écluses et de plateaux surélevés, et un nouvel enrobé et résine pour les trottoirs.

Ces aménagements avancent normalement, et les trottoirs seront prochainement finis en résine colorée identique à la rue de la République. **ATTENTION** : cette résine est réservée uniquement à l'usage piétonnier et se dégrade sous les roues de voitures. Nous tenons à rappeler qu'il ne faut pas confondre trottoirs et places de parking, comme on le voit trop souvent rue de la République. Merci de respecter les travaux réalisés pour le bien de tous...

L'entreprise Thivent, titulaire du marché, terminera les travaux par le réaménagement de la voirie et des trottoirs au lotissement Saint Antoine.

Nous espérons vivement que ce nouvel aménagement sécuritaire incitera les automobilistes à abaisser leur vitesse sur cette entrée de village.



Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN



LE SAVIEZ-VOUS ?

- IL VIT DANS UN RAYON DE 150M
- IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'E (5mm)
- IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC
- IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN
- LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'A 200 ŒUFS
- IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le Zika dans certaines conditions

Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

1 CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE

RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage



2 AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces!

C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre!



Retrouvez toutes les bonnes pratiques et outils pour vous aider sur agirmoustique.fr



Financé par



Opération soutenue par l'État dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services - www.conseiller-numerique.gouv.fr.

Vous éprouvez des difficultés face au numérique ?

(Ordinateur, tablette, smartphone...)



Un conseiller numérique sera présent sur la commune
Un vendredi par mois
Pour répondre à vos questions

Les vendredis 1er décembre, 2 février, 1er mars, 5 avril, 31 mai, 5 juillet

De 14h à 16h

À la mairie de Saint Trivier sur moignans

Exemple d'accompagnements :

- Prise en main de votre matériel
- Navigation sur internet
- Gestion de la boîte e-mail
- Initiation à la bureautique
- Gestion de vos contenus numériques



Le conseiller numérique peut vous prêter des PC portables, pourtant il est plus judicieux d'apprendre sur son propre matériel aussi n'hésitez pas à venir avec si cela est possible.

Jérôme TRON
conseillernumerique1@ccdombes.fr
tél : 06 19 83 69 59

Charlotte ZAJDEL
conseillernumerique2@ccdombes.fr
tél : 06 20 34 48 08



100, avenue Foch
01400 Châtillon sur Chalaronne
Tél : 04 28 36 12 12

Compostage obligatoire depuis le 1er janvier 2024



Concernant les ménages, l'obligation de compostage repose sur la Communauté de Communes, qui se doit de mettre à la disposition des habitants des solutions de tri des biodéchets. Les usagers n'ont pas obligation de trier leurs déchets alimentaires (restes de repas, épluchures de fruits et de légumes) ou de jardin (feuilles, déchets verts). Ils seront donc toujours collectés, même s'ils mettent ces déchets organiques dans leur bac d'ordures ménagères.

C'est différent pour les professionnels !

Le tri des biodéchets est en effet obligatoire pour les déchets assimilés, c'est-à-dire ceux des professionnels et des administrations. Dans ce cas, c'est à ces derniers de trouver les solutions, la Communauté de Communes n'ayant pas d'obligation à cet égard.

Besoin de plus de renseignements ?

Vous souhaitez acheter un composteur (tarif aidé) ou un lombricomposteur ?
Contactez la Communauté de Communes de la Dombes - 100, avenue Foch - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.
Téléphone 04 28 36 12 12

Don du sang

Comme l'année dernière, une collecte de sang a été organisée dans notre commune le mardi 16 janvier.

Cette collecte, qui a duré toute la journée, a permis à 39 personnes de faire un don.



L'épandage des boues d'épurations dans l'Ain, une filière de recyclage vertueuse

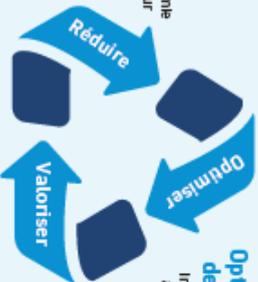
Les boues d'épuration sont issues des stations de traitement des eaux usées. Les bactéries digèrent une grande partie des éléments présents dans les eaux usées. Les déchets solides de ce processus sont récoltés par sédimentation et forment les boues. Les eaux quant à elles sont purifiées et renvoyées vers le milieu naturel sans risque de pollution.

La valorisation des boues urbaines dans les terres cultivées est encadrée par l'arrêté ministériel du 8 janvier 1998 et par d'autres arrêtés de département. Cette filière de recyclage est très contrôlée et aucune boue rest épanchée sans un plan d'épandage complet et valide.

- Il existe 5 grands types de boues dans le département :**
- Les boues liquides
 - Les boues pâteuses chaudes
 - Les boues compostées
 - Les boues de lagune
 - Les boues stockées sur rose aux

C'est grâce aux agriculteurs que les filières de recyclage agricole des boues peuvent exister. Ce service rendu aux collectivités offre trois avantages :

- Réduire les gaz à effet de serre**
Dans le principe de l'économie circulaire, des boues épanchées sur les terres arables de la collectivité sollicitent bien moins de carburant que leur envoi en déchèterie ou en centre d'incinération.
- Optimiser le coût de l'assainissement**
Incliner les boues d'épuration coûte 10 à 15 fois plus cher à une collectivité que l'établissement d'un plan d'épandage agricole. Ces filières participent au maintien d'un prix de l'eau raisonnable.
- Valoriser des matières fertilisantes**
Les boues contiennent des éléments fertilisants à différents degrés. Leur utilisation sur les terres cultivées participe à la diminution de la dépendance aux engrais d'origine minérale.



Le recyclage des boues dans l'Ain :

40 000 à 50 000 m ³ de boues sont recyclées en épandage agricole	2000 à 2500 hectares de terres agricoles aptes à les recevoir sont sollicitées	Entre 150 et 170 agriculteurs de l'Ain rendent ce service aux collectivités	Aucune boue non-conforme à la réglementation n'est épanchée
---	--	---	---

Chaque année entre 50 et 80 stations d'épurations ont recours à leur plan d'épandage

Les boues et les sols : qualité et contrôles

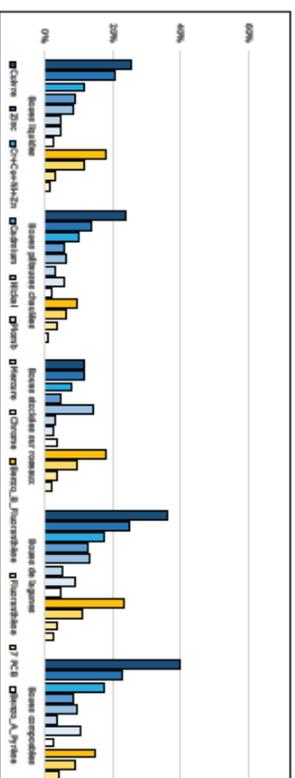
La réglementation prévoit le contrôle de 7 métaux lourds et de 10 composés organiques. Ils sont contrôlés très régulièrement selon les modalités prévues dans la loi. Dans le département de l'Ain des contrôles supplémentaires sont réalisés lors que des analyses atteignent 80% de la limite. Les sources de pollutions sont identifiées et éliminées le cas échéant.



Les terres agricoles sont triple ment protégées par :

- Des seuils réglementaire s nationaux établis sous le contrôle de services de santé. Aucun danger rest à craindre pour les sols quand les boues pré sentent de s teneurs inférieures à ces seuils.
- Des limites de flux maximums sur 10 années d'épandage. Ces limites permettent de maintenir le taux de métaux dans les sols au plus bas. Jusqu'à ce jour aucune variation des teneurs naturelles de s sols ne peut être imputée aux boues.
- Un contrôle de l'acidité des terres. Aucun transfert de métaux aux plantes n'est possible dans de s sols au pH supérieur à 6. Des mesures de pH et de teneurs en éléments traces s métalliques sont effectuées régulièrement dans les plans d'épandage s agricoles.

Innocuité par type de boue



Ce graphique est représentatif des teneurs moyennes des boues de l'Ain en métaux lourds et composés organiques. Il est présenté en pourcentage de la limite réglementaire.

Nos boues sont utiles à l'agriculture

L'emploi des boues en agriculture participe au retour du carbone dans les sols et permet d'y entretenir le stock de matière organique. Elles permettent de réduire la dépendance aux engrais d'origine minérale. Les boues contiennent une part importante d'azote et de phosphore qui sont, avec le potassium, des éléments majeurs de la croissance des végétaux. Certaines boues participent au maintien du pH du sol par leur teneur importante en chaux. Citons les grands types de boues du département avec leurs qualités agronomiques moyennes.

BOUES COMPOSTÉES

- Pour une dose type de 4 t. par hectare, les éléments fertilisants épanchés moyens s'élevaient à :
- 598 kg de matière organique,
 - 836 kg de carbone,
 - 101 kg d'azote,
 - 107 kg de phosphore,
 - 45 kg de potassium,
 - 1 190 kg de chaux,
 - 25 kg de magnésium.
- Les boues liquides épaissies sont combinées avec des déchets verts triés et fragmentés. Les différentes étapes du compostage permettent d'élever la température du produit et ainsi le stabiliser. Grâce à leur 50% d'humidité elles peuvent de tenir en tas et sont épanchées par un épandeur agricole.



Aux urnes, citoyens ! Elections européennes Inscription sur les listes électorales

Les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024.

À l'issue de ces élections, **81 députés seront élus en France**. Ils siégeront au Parlement européen, seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. 720 eurodéputés seront élus pour ce mandat 2024-2029. Ils auront pour mission de formuler, discuter et voter les textes législatifs au niveau européen. Les représentants au Parlement européen ne se réunissent pas par pays mais par groupes politiques transnationaux, aujourd'hui au nombre de sept.

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Vous pouvez **vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote** sur internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Vous pouvez également faire une demande d'**inscription en ligne sur les listes électorales en ligne** :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous devez faire cette démarche en ligne au plus tard le 1er mai 2024.

Vous pouvez également vous rendre en mairie. Dans ce cas, votre démarche devra être finalisée le 3 mai 2024 au plus tard. Il vous faudra une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.



Tondeuses, bricolage, animaux...

Nous rappelons quelques extraits de l'arrêté préfectoral du 19/01/1993 :

- article 14 : les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés, et du voisinage.
Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.
- article 15 : les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ..., ne peuvent être effectués que :
 - . les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
 - . les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - . les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Des fouilles riches en découvertes

Le 23 février dernier, une réunion publique a présenté les résultats des fouilles menées à l'occasion du chantier de la future école maternelle (voir édito).

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'entreprise Eveha, qui a réalisé ces fouilles, sont venus exposer les découvertes faites sur le chantier : pas moins de 230 « faits archéologiques » ont été mis à jour (fosse silo qui servait de stockage de céréales, plusieurs puits, carrelage, fossé, bois...).

L'équipe, composée de 13 personnes, a également découvert une cave et divers éléments de remparts.

Il s'agit maintenant de diriger toutes ces trouvailles vers les spécialistes (espèces animales, végétales, céramique, ...), qui contribueront à la rédaction d'un rapport retraçant en outre le déroulement du chantier.

27 communes de l'Ain sont concernées par un zonage de prescriptions archéologiques. Saint-Trivier, pour sa part, est divisée en 4 secteurs : le bourg et sa périphérie, le hameau de Béreins, Notre-Dame-des-Champs et le reste de la commune.



Les subventions aux associations votées en 2024

La municipalité est très attachée au soutien aux associations, qui accomplissent un travail remarquable et bénévole pour animer la vie de notre village ou apporter des services indispensables à plusieurs d'entre nous. Le budget 2024 a ainsi prévu les subventions suivantes :

Académie de la Dombes	50	Fanfare	2 000
ADAPEI	800	Fanfare (école de musique)	5 000
ADMR	500	FCDB	1 145
Amicale des anciens combattants	100	Amicale des sapeurs-pompiers	800
Bibliothèque utinjoyeuse	2 500	ASPVR	150
ASSPREDE	500	Sou des écoles	6 594
AFREJ	56 038	Gym volontaire	1 000
Luth en joie	1 500	Tennis club utingeois	500
Créatifs Loisirs	500	Troupe d'Ain soir	500
Croix Rouge	150	Les P'tis chœurs d'la Dombes	500

TOTAL : 80 827 Euros

(montants en Euros)

Lutte contre la chenille processionnaire du pin et la chenille processionnaire du chêne

Depuis 2022, la chenille processionnaire du chêne et la chenille processionnaire du pin ont été ajoutées à la liste des espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine.

Ces chenilles, qui sont des larves de papillons de nuit, produisent des poils très urticants qui, par contact direct cutané ou par inhalation, peuvent entraîner des réactions urticariennes ou allergiques chez l'homme comme chez l'animal.

Leur nom provient du fait qu'elles se déplacent en file indienne. Elles vivent dans des cocons accrochés aux arbres colonisés.
Source : anses.fr

Recommandations pour le grand public

- Ne pas s'approcher et ne pas toucher les chenilles ou leur nid, en particulier pour les enfants
- Se tenir à distance des arbres porteurs de nids
- Ne pas tenter de détruire les nids : faire appel à un spécialiste
- Porter des vêtements longs en cas de promenade en forêt ou près d'arbres infestés
- Éviter de se frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade
- Bien laver les fruits et les légumes de son jardin en cas d'infestation à proximité
- Éviter de faire sécher le linge à côté d'arbres infestés
- En cas de suspicion d'exposition aux chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.
- En cas de signes d'urgence vitale (détresse respiratoire...), appeler le **15** ou le **112** ou le **114** pour les personnes sourdes et malentendantes
- En cas de signes d'intoxication, consulter un médecin ou appeler le Centre antipoison
- Si possible, photographier la chenille pour en faciliter l'identification
- Si des animaux domestiques sont touchés, consulter un vétérinaire ou appeler un centre antipoison vétérinaire



En avant la musique !

Comme tous les ans, nous organiserons la fête de la musique aux remparts de Saint-Trivier, le vendredi 21 juin 2024.

Si vous êtes chanteur ou musicien et avez envie de vous associer à cette fête, faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie au 04 74 55 88 11 ou par mail secretariat@mairie-stm.fr



©ACIM

Vacances sportives

Les 19, 20 et 21 février derniers, la Communauté de Communes a organisé des stages multisports gratuits à destination de tous les enfants du territoire

A Saint-Trivier, ces stages ont permis :

- de 9h à 10h, à 10 enfants de 3 à 5 ans
- de 10h à 11h30, à 13 enfants de 6 à 9 ans

de se retrouver pour pratiquer différentes activités, encadrés par un des intervenants sportifs de la Communauté de Communes.



Printemps 2024

Service commun Enfance - Jeunesse
LA DOMBES
communauté de communes

VACANCES SPORTIVES
Ados

Gratuit
Sans inscription



Chalamont
15 et 16 avril
13h30 - 16h30
City-stade

Versailleux
17 avril
13h30 - 16h30
City-stade

Chaneins
18 et 19 avril
13h30 - 16h30
City-stade

Saint-Trivier-sur-Moignans
23 avril
13h30 - 16h30
City-stade

Saint-Paul-de-Varax
24 avril
13h30 - 16h30
City-stade

Monthieux
25 et 26 avril
13h30 - 16h30
City-stade

Renseignements : Laetitia BAILLE
enfancejeunesse@ccdombes.fr
 04 28 36 12 12

STAGES MULTI-SPORTS

Saint-André-de-Corcy

LUNDI 15 / 04	3 - 5 ans	9H - 10H
MARDI 16 / 04	6 - 10 ans	10H - 11H30
MERCREDI 17 / 04		

Villars-les-Dombes

LUNDI 22 / 04	3 - 5 ans	9H - 10H
MARDI 23 / 04	6 - 10 ans	10H - 11H30
MERCREDI 24 / 04		

GRATUIT

Inscription pour les trois jours

VILLARS-LES-DOMBES
Infos et inscription :
Centre social Colibri
04 74 98 12 34 (les après-midis)
contact@cs-colibri.fr

SAINTE-ANDRÉ-DE-CORCY
Infos et inscription :
Centre social Eclat
04 72 08 50 85
accueil@01eclat.fr



L'ADMR cherche des bénévoles pour sa commission « Animation »

L'ADMR de Saint-Trivier-sur-Moignans souhaite mettre en place une commission animation afin de pouvoir organiser des rencontres avec ses bénéficiaires (loto, après-midi crêpes, etc). Afin d'étoffer l'équipe de la commission qui sera composée également de salariés, nous sommes à la recherche de bénévoles. Si vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique et contribuer à la rupture de l'isolement de nos bénéficiaires, alors contactez nous au 04 74 55 95 65.



Chorale : l'Elysée est dans le pré

La troupe de Luth en Joie est en pleine répétition pour sa nouvelle comédie musicale "l'Elysée est dans le pré".

Nous serons pas moins de 130 personnes sur scène avec nos amis de « La Ritournelle » de Neuville-sur-Saône, accompagnées par quelques musiciens de notre harmonie, pour vous présenter ce nouveau spectacle.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette nouvelle aventure qui aura lieu les vendredi 24 et samedi 25 mai à Neuville-sur-Saône, et les vendredi 7 et samedi 8 juin à Saint-Trivier-sur-Moignans.

Vous pouvez réserver vos billets sur Hello Asso ou auprès des choristes.

NOUVELLE COMEDIE MUSICALE
130 CHORISTES SUR SCENE
ACCOMPAGNÉS DE MUSICIENS DE LA FANFARE DE ST. TRIVIER

LA RITOURNELLE
de Neuville sur Saône

L'Elysée est dans le pré

VENREDI 24 MAI 2024
20h30
SAMEDI 25 MAI 2024
14h30 et 20h30

NEUVILLE SUR SAÔNE
Espace Jean Vilar

SAINT-TRIVIER SUR MOIGNANS
Espace Jean Vial

VENREDI 7 JUN 2024
20h30
SAMEDI 8 JUN 2024
14h30 et 20h30

SOIR. 22€
APRÈS-MIDI 18€
ENFANTS 12 ANS 9€

Renseignements et réservations :
06 50 56 06 75 ou en scannant le QR code

Crédit Mutuel

Buvette et petite restauration sur place

Bibliothèque utinjoyeuse : 40 ans, une inauguration et de belles animations

C'est le 20 janvier dernier que les nouveaux locaux de la Bibliothèque utinjoyeuse ont été inaugurés officiellement. Situés rue de l'Eglise, ils sont occupés par l'association depuis le 6 novembre 2023.

Outre Monsieur le Maire, les adjoints et une partie de l'équipe municipale, étaient présents Monsieur Stephen Gautier, Maire de Condeissiat et Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la culture, des représentants de la bibliothèque départementale et Madame Marie-Christine Chapel, Vice-Présidente du Département, en charge du tourisme, du patrimoine et de la culture.



Ce fut aussi l'occasion de célébrer les 40 ans de la bibliothèque, dont l'idée est née autour de personnes de bonne volonté emmenées par Madame Georgette Boinon, qui souhaitaient proposer une offre culturelle locale solide et variée. Pari réussi ! Aujourd'hui, la bibliothèque est solidement installée dans l'environnement culturel des familles utingeoises, et les inscriptions progressent.

Madame Annie Prélonge, l'actuelle Présidente de l'association, a à cette occasion salué l'engagement des bénévoles, d'hier et d'aujourd'hui, sans qui rien ne serait possible.

L'offre est particulièrement dynamique, avec :

- des propositions thématiques, comme les femmes célèbres, les Jeux Olympiques, ...
- l'accueil des classes sur le temps périscolaire du jeudi midi, par rotation
- des événements ponctuels. A vos agendas ! Notez bien les deux prochains :
 - ◇ pour les 3-7 ans : samedi 25 mai à 15h30 à la salle des associations : Jack et le haricot magique
 - ◇ pour les 7-12 ans : samedi 22 juin à 15h00 à la salle des associations : une troupe recréera l'univers des Jeux Olympiques antiques avec la participation des enfants

Horaires :

- Lundi : de 16h30 à 18h00
 - Mercredi : de 10h30 à 12h00
 - Samedi : de 10h00 à 12h00.
- Cotisation familiale annuelle : 15 euros.

Retour sur les moments forts passés au Club des Lous-Loups

Le Club des Lous-Loups continue ses différents projets intergénérationnels, par exemple autour d'un chocolat chaud durant les fêtes de fin d'année.

Le dernier jour avant les vacances, le Père-Noël est venu déposer des jouets au pied du sapin !

Sur les différents temps de cantine, les enfants se réjouissent d'aller une fois par semaine à la bibliothèque, et l'équipe d'animation propose également différentes activités sportives variées aux enfants.



Sou des écoles : carnaval et chasse aux œufs ont rencontré un franc succès

Le traditionnel carnaval du sou des écoles s'est déroulé le samedi 9 mars 2024.

Rendez-vous était donné à l'école primaire, pour ensuite défiler dans les rues du village, avec Monsieur Carnaval en tête. Le cortège a fait une halte à la maison de retraite puis s'est dirigé à la salle polyvalente.

Après avoir dansé autour de Monsieur Carnaval, les enfants se sont retrouvés à l'espace Jean Vial où un goûter offert par le sou des écoles les attendait, suivi d'un spectacle.



Le dimanche 24 mars après-midi, c'est la chasse aux œufs qui a réuni les familles dans le parc de la maison de retraite Les Saulaies. Au-delà de la recherche de l'œuf d'or, ce fut l'occasion de partager un moment avec les résidents de l'Ehpad autour de jeux de construction. Pour clore cette belle après-midi, un goûter était servi dans la cour de l'école maternelle.



Fanfare

Le concert annuel de la fanfare de Saint-Trivier aura lieu le samedi 27 avril 2024 à 20h30. Des morceaux festifs et variés vous seront proposés.

Nous aurons le plaisir d'accueillir l'orchestre junior. Ces jeunes musiciens en herbe sont la pépinière de la fanfare.

La chorale d'enfants « Les p'tits chœurs d'la Dombes » sera également présente pour quelques chants.

Un ensemble de 12 trompettistes, dont les musiciens sont issus de la fanfare et de l'école de musique, vous joueront un morceau écrit pour 6 pupitres.

Nous vous attendons nombreux !

L'entrée est gratuite.



Octobre rose : c'est reparti !

Nous allons renouveler l'action « Octobre rose » cette année, et fabriquer de nouveaux coussins cœurs qui seront offerts aux patientes des différents centres hospitaliers de la région.

Nous avons récupéré des chutes de couettes et nous aurons besoin de petites mains pour séparer la ouate du tissu.

Si vous avez un moment et que vous souhaitez nous aider, nous vous invitons à nous rejoindre le samedi 25 mai de 9h à 12h à la salle des associations.



20 janvier : CHEVAL Thomas et OGANESYAN Tsiala
30 mars : BRUN Norbert et NICOLAï Marion

Tous nos vœux de bonheur aux époux !

DECES

2023

9 décembre : COUTSIS Angèle*
23 décembre : DEVILLAINÉ André*
28 décembre : BELLEMAIN Odette*
29 décembre : THETE Georgette*

2024

2 janvier : DE OLIVEIRA Bernard
7 janvier : FERRAND Claude*
10 janvier : AUCOURT Colette*
12 janvier : CHASTAGNIER Liliane*
22 janvier : ORCET Madeleine*
13 février : ROINNE Denise*
15 février : PONCET Paul*
3 mars : GODELLE Claudine*
8 mars : GRIMOUD Albert*
10 mars : PELORDET Jean*
11 mars : VERLET Maurice
14 mars : BROYER Suzanne *

* *Maison de retraite*

BAPTEME CIVIL

30 mars : Conrad CHAMBOST,
fils de Cédric CHAMBOST et
Mélanie SALOMON

Comité de rédaction :

Marcel LANIER — Martine MOREL PIRON — Claire STREMSDOERFER — Sébastien MERCIER — Fabien BOURGEY —
Pascale GUICHARD — Sandrine COMBRY